# Création d'une variété de valériane permettant un meilleur contrôle des adventices

Fiche 44

Valériane

Adventices

Amélioration des plantes

### La solution

Les performances de cette nouvelle variété ont été comparées aux variétés élites utilisées en Europe et en particulier à la variété de référence de l'Iteipmai, VALIA, créée dans les années 1990. La vigueur de la nouvelle variété a été largement démontrée et, outre l'augmentation du rendement en principe actif via la biomasse produite, le développement foliaire de la nouvelle variété laisse supposer une couverture plus rapide du sol. En couvrant le sol plus rapidement, la nouvelle variété diminue la pression de concurrence des adventices.

Des travaux complémentaires permettront de chiffrer cette diminution de pression et le gain en main d'œuvre. La valériane, comme les autres plantes médicinales est une espèce orpheline et ne dispose que de peu d'herbicide. La réponse, inattendue, que propose cette variété est donc à la fois une réponse au manque de solutions phytosanitaires et une réponse au surcoût de charge liée au désherbage manuel.

## Contexte

La valériane (Valeriana officinalis) est une plante médicinale utilisée principalement pour les vertus sédatives de ses racines. Depuis plusieurs années, les productions françaises sont soumises à une concurrence de plus en plus importante au niveau européen. La production française utilise la variété Valia (VS-1) depuis sa création par l'Iteipmai en 1995. Bien que présentant des teneurs en principe actifs intéressantes, cette variété présente un défaut important de viqueur.

Ne disposant pas d'alternative avec des semences plus intéressantes disponibles sur le marché, le programme de création d'une nouvelle variété a donc été initié en 2000 afin de remplacer à terme la variété VALIA. Les travaux ont été réalisés en plusieurs phases consécutives : la prospection de la variabilité génétique ; la sélection de populations sur des critères de productivité en racines, de qualité, et le choix de 6 d'entre elles parmi les 60 étudiées ; l'évaluation de pieds individuels à l'intérieur des meilleures populations, sur les mêmes critères ; le choix d'une trentaine d'entre eux sur 200 à 250 évalués ; l'inter-fécondation de ces 30 pieds mères et la constitution de 30 lignées maternelles ; l'évaluation des 30 lignées sur deux années ; le choix et la multiplication des clones parentaux ; et la production de semences de la variété synthétique obtenue.

## Déploiement actuel

#### Déploiement actuel

La variété est en cours de déploiement et en cours de demande de Certificat d'Obtention Végétale, elle représente, aujourd'hui, moins de 5 % des surfaces françaises (principalement sous forme d'expérimentations chez les producteurs).

#### Déploiement envisagé dans le temps

Le déploiement actuel est faible compte tenu de sa nouveauté mais pourrait atteindre les 50% des

surfaces françaises voire plus à l'horizon 2030.

#### Indicateur de déploiement (preuve)

Taux d'adoption de la variété.

## Analyse 360°

#### Niveau de réduction d'utilisation et/ ou d'impact potentiel

La lutte chimique est très limitée sur une espèce orpheline comme la valériane. Les atouts de vigueur et de production de biomasse sont une réponse inattendue à la compétition des adventices. Elle permet de réduire les coûts de main d'œuvre de désherbage de 30% (estimation).

#### Freins à lever et conditions de réussite

Cette nouvelle variété de valériane a été créé dans le but d'augmenter la production de principe actif dans la plante. Elle n'a pas été créée dans l'optique de lutter contre les adventices, c'est une qualité qui est ressortie au travers d'observations et qui nécessite d'être validée soit par des expérimentations, soit par des enquêtes auprès des utilisateurs. On estime aujourd'hui que le temps de binage serait réduit de 30%.

# Engagements des acteurs pour le déploiement

Acta - les Instituts techniques au travers de l'Iteipmai : Publier les résultats des évaluations variétales, mettre en place les parcelles de production de semences de la variété sélectionnée et diffuser ces semences aux partenaires privés du programme.

**SEMAE** : Promouvoir le progrès génétique et l'utilisation de variétés résistantes adaptées aux usages souhaités.

**APCA/Coop de France/FNA** : Promouvoir cette solution auprès des réseaux respectifs (adhérents/membres) pour déclinaison opérationnelle :

• au travers des expérimentations de mise en œuvre sur le terrain : accompagner et démultiplier sur les territoires, les efforts de R&D en réalisant des essais agronomiques démontrant l'intérêt agronomique, économique et environnemental de cette solution.

**PPAM de France** : Communiquer auprès des producteurs sur l'existence de ces variétés et promouvoir leur utilisation.

## · Filières concernées

PPAM - Plantes médicinales - Valériane officinale.

